

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête sur l'emploi

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 24 février sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

INSEE, division Emploi

Responsables : Dominique Goux, Ketty Attal-Toubert

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'emploi

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le principal objectif de l'enquête sur l'emploi est de fournir des statistiques trimestrielles sur le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) ainsi que sur l'emploi. La mesure du chômage et de l'emploi selon les critères établis par le BIT ont été rendus comparables aux mesures réalisées dans les autres pays de la Communauté, conformément aux recommandations et règlements européens. C'est sur les résultats de cette enquête que s'appuient les estimations mensuelles de chômage nationales.

L'enquête fournit aussi de nombreuses informations sur la structure de la population active, de l'emploi et du chômage par sexe, par âge, par niveau de formation, par qualification, par secteur d'activité et par profession. L'enquête Emploi cherche également à rendre compte de la complexité du marché du travail en appréhendant l'exercice de plusieurs professions par une même personne, le travail pour plusieurs employeurs (deux formes de multi-activité), le sous-emploi, la durée du travail, les revenus du travail et les allocations individuelles.

4. Origine de la demande

Les transformations du fonctionnement du marché du travail, les besoins croissants de comparabilité internationale et la demande de plus en plus pressante des conjoncturistes de suivre l'évolution infra-annuelle du marché du travail ont conduit la France, ainsi que la plupart des autres pays européens, à refondre leur enquête sur les forces de travail, issue de l'enquête Emploi pour ce qui concerne la France. Cette refonte a eu lieu en 2003 pour la France, qui a vu la disparition de l'enquête Emploi sous une forme annuelle pour être remplacée par l'enquête Emploi de rythme trimestriel.

Le règlement européen (CE) n° 1991/ 2002 du 8 octobre 2002 a décidé de la mise en place dans tous les pays de la Communauté d'une enquête Emploi trimestrielle et « en continu ». L'enquête Emploi répond à ce règlement.

5. Principaux thèmes abordés

- Activité au sens du BIT (emploi, chômage, inactivité) ;
- Description de l'emploi principal au moment de l'enquête : profession, statut, type de contrat de travail, multi-activités éventuelles, revenus du travail, ancienneté dans l'entreprise, dans l'emploi, accès à l'emploi, sous-emploi ;
- Recherche d'emploi : circonstances, nature de l'emploi recherché ;
- Niveau de formation et diplôme, spécialité de formation ;
- Dernière activité professionnelle pour les personnes sans activité au moment de l'enquête ;
- Trajectoire professionnelle au cours de l'année précédant l'enquête ;
- Origine géographique et sociale : catégorie socioprofessionnelle des parents, lieu de naissance ;
- Situation professionnelle un an avant l'enquête.

6. Place dans le dispositif statistique existant

L'enquête sur l'emploi est une pièce centrale du dispositif de suivi de l'emploi et du chômage.

7. Unités enquêtées

Le champ de l'enquête est l'ensemble des logements dits « ordinaires », c'est-à-dire les résidences principales à caractère non collectif. L'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant dans ces logements ordinaires sont interrogées. Chaque trimestre, on enquête environ 54 000 logements, soit environ 70 000 personnes de 15 ans ou plus.

D'un trimestre à l'autre, un sixième de l'échantillon est renouvelé. Chaque logement est ainsi interrogé six fois de suite, quels que soient ses occupants, puis quitte l'échantillon.

8. Période de collecte

La collecte est étalée régulièrement sur l'ensemble des semaines de l'année, soit environ 4 000 logements enquêtés chaque semaine.

9. Impact sur l'unité enquêtée et temps de collecte

L'enquête est réalisée en face à face lors de la première et de la dernière interrogation, et par téléphone pour les quatre interviews intermédiaires.

Le questionnaire des enquêtes autres que la première est raccourci : il utilise la technique de l'interview dépendante, où l'on rappelle sa situation à l'enquêté et lui demande si c'est toujours la sienne ou pas. En cas de réponse négative, le questionnaire de première interrogation est à nouveau déroulé.

Les enquêtés sont prévenus du contenu de l'enquête par une lettre-avis.

La durée de l'interview pour un ménage est estimée à 25-30 minutes pour les interviews en face à face. Par téléphone, le temps d'interrogation sera plus court.

10. Comité de pilotage

Le comité de pilotage a laissé place depuis octobre 2003 à un comité de maintenance. Celui-ci rassemble deux fois par an les différents acteurs de la production de l'enquête : division Emploi, CNI d'Orléans, pôle de production de l'enquête Emploi de Lille, pôle « diplômés », site de reprise, unité « méthodes statistiques », département des applications et projets, CNI de Lille (Blaise et CAPI) et le département de la programmation et de la gestion.

11. Diffusion des résultats

Chaque année un Insee Première présente les premiers résultats de l'année, fournissant les taux et nombres de chômeurs, l'emploi et sa structure par type de contrat. D'autres publications régulières accompagnent ces premiers résultats, avec l'objectif de publier 3 autres Insee Première par an. Les thèmes peuvent être le sous-emploi, l'emploi des jeunes, la durée du travail, l'exercice de plusieurs emplois, les transitions infra-annuelles sur le marché du travail, etc. Des publications conjoncturelles (emploi, chômage, sous-emploi) sous forme d'Infos rapides sont prévues à l'horizon 2007-2008.

Les fichiers de données individuelles anonymisés sont disponibles sur le site Web de l'INSEE.